

Witry-lès-Reims, 14 octobre 2024

## Transmettre du foncier forestier (88)

**Forte de son expertise en matière forestière, la Safer Grand Est a été sollicitée pour organiser la cession d'un massif forestier de 75 ha sur le plateau lorrain. Dotée d'un pôle forestier dédié, elle a notamment pour mission de valoriser et aménager la forêt sur son territoire.**

Dans ce cadre, un groupement forestier familial lorrain a demandé à la Safer Grand-Est de procéder à la **vente d'un massif forestier de 75 ha** lui appartenant sur la commune de Vroville (Vosges), à proximité de Mirecourt. Ce massif, certifié PEFC, se composait de futaies résineuses et de jeunes feuillus. Il était entouré de parcelles à usage agricole. La chasse était louée à une société locale ayant une connaissance précise des **enjeux cynégétiques du secteur**. Bertrand Baur, conseiller forestier : *« Nous sommes intervenus selon la procédure habituelle qui consiste à dresser un état des lieux de la situation du massif avec une vigilance accrue sur l'état sanitaire des peuplements (ce qui est essentiel pour sécuriser l'acquéreur) ; évaluer la valeur totale du bien et en fixer le prix de vente en étant à l'écoute des attentes du vendeur ; procéder à la publicité pour rechercher des candidats à l'acquisition et, enfin, faire visiter les lieux. Nous avons alors présenté **les candidatures recueillies à la commission forestière du département** afin d'interroger les institutions forestières sur la pertinence du projet forestier. »* La Safer se chargeant également d'accompagner vendeur et acquéreur jusqu'à la signature des actes notariés. Sur ce dossier, neuf candidatures ont été présentées à la commission forestière, qui a retenu le projet de François Pasquier.

### « Transmettre mon expérience »

*« J'ai effectué toute ma carrière professionnelle en qualité d'entrepreneur de travaux forestiers »* explique François Pasquier. *« J'ai eu envie de réaliser des choix de gestion sylvicole pour mon compte en devenant propriétaire, et j'ai créé une société dans cet objectif, pour acquérir ce massif forestier. »* Résidant à Houecourt (Vosges), François Pasquier entend poursuivre la **gestion du massif en gérant les peuplements existants de manière durable** - tout en rééquilibrant leur structure. Il souhaite également tester l'implantation de nouvelles essences, comme des fruitiers forestiers, et envisage de transformer au maximum les produits de la forêt sur place pour les commercialiser en circuit court. Il projette de réaliser des **actions de vulgarisation, de formation et de démonstration pour tout public**, et notamment d'accueillir des élèves et des étudiants du campus agricole et forestier du lycée de Mirecourt, tout proche, *« auxquels j'aimerais transmettre mon expérience et mon savoir-faire »*.

### Cahier des charges et plus-value

La plus-value du dossier de François Pasquier résidait sans doute dans son **acceptation d'un « cahier des charges »** établi par la commission forestière, aux termes duquel il s'engageait à : poursuivre sur 5,5 ha du massif la reconstitution de peuplements sinistrés par le scolyte et la chararose sur le frêne ; à mettre en œuvre le plan simple de gestion avec l'accompagnement d'un gestionnaire forestier local ; à **conserver la labellisation PEFC** ; et à renouveler le bail de chasse. Conditions auxquelles a volontiers souscrit François Pasquier, se réjouissant de l'attention portée par la Safer Grand Est à son dossier, et heureux que le comité technique départemental lui ait permis d'acheter ce massif forestier en tant que primo accédant. *« Sachant qu'il est très difficile d'acquérir de la forêt quand on n'est pas déjà propriétaire »* ...

Dans cette opération, **l'intervention de la Safer Grand Est a répondu aux exigences de son programme pluriannuel d'activités** avec la création d'une nouvelle activité pour un nouveau propriétaire forestier.